Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 027-200066017-20260922-2026094-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Eure

Délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge

Séance du 22/09/2026

Date de convocation : 15/09/2026

Effectif légal du conseil de communauté : 69
Nombre de délégués en exercice : 69

Le 22 septembre 2026 à 17 heures, s'est réuni à Lieurey, le conseil communautaire de la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge légalement convoqué, sous la présidence de Jacques ENOS.

Etaient présents : P. CAPRON – JP. BAROFFIO – S. GRISEL – O. BOURDON – O. HERANVAL - P. CAUCHE - J. DAHLKE – R. LAFFAY – V. LEBOCEY - MP. LEBLANC – E. PLAZIAT – R. LEGAY –– JN. JOUBERT – E. BELLENCONTRE – P. LEGROS – R. SEBIRE - D. TREFOUEL – A. MATHE DUVAL – O. HELLOT - J. DUVAL – C. BELLENCONTRE, suppléant de C. JOUAS – S. POSTEL, suppléante de A. DRINIC – C. LABBE – P. VAUTIER – C. CARDON – C. VERKINDER – M. PARIS TOUQUET – JP. RACINE – F. DELABRIERE – Jacky DUVAL – P. LEROUX – P. HAGRON – S. BREMS – A. PESNEL - G. DELAVAZE – Daniel BLONDEL, suppléant de D. DELABRIERE – J. ENOS – C. LAKITS – L. VERMEULEN – V. VITTECOQ WOLFF - J. GARANCHER - JC. BEAUCHE – E. LEROUX – G. SEBIRE – A. PILLIN - S. DUVAL – S. CHERON – J. DORLEANS – C. NICOLAS – AM. ROELENS – G. TOURAINE – C. LEFEBVRE – R. PEUFFIER – JP. CAPON– C. FAMERY – M. BREQUIGNY – MF. LARROQUELLE - V. CAREL – N. CANIVET, suppléante de MA. RABEL.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

E. LOIR ayant donné pouvoir à J. DAHLKE.

C. VILLEY ayant donné pouvoir MP. LEBLANC.

G. PARIS ayant donné pouvoir M. PARIS-TOUQUET.

J. VAREA NAVARRO ayant donné pouvoir à MF. LARROQUELLE.

H. RICHARD LECUYER ayant donné pouvoir à M. BREQUIGNY.

Absents excusés : E. VIQUESNEL – J. GORAIN - C. JOUAS - A. DRINIC – K. CLOUET - J. PETIT - D. DELABRIERE - F. CHARTIER - MA. RABEL.

Secrétaire de séance : E. LEROUX.

Délibération n° 2026/094

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Bâtiment d'Accueil d'Activités Economiques
Zone d'Activité « Le Castel » à Lieurey
Remplacement de la porte sectionnelle

M. le Président informe le conseil communautaire que M. HOARAU Julien, représentant l'entreprise Camper Services, loue le bâtiment situé sur la zone d'activité à Lieurey. Son activité consiste à réparer, aménager et équiper les camping-cars. Le gérant rencontre une difficulté liée

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 027-200066017-20260922-2026094-DE

à la hauteur de la porte sectionnelle existante qui est trop basse. Une augmentation de la hauteur de 50 cm permettrait de faire entrer l'ensemble de la flotte de véhicules pour les réparations.

Le devis de remplacement de la porte sectionnelle proposé par Défi Seine et Eure, est de 5 477.23 € HT soit 6 572.68 € TTC.

La commission développement économique, qui s'est réunie en date du 4 août 2026, a émis un avis favorable pour la modification de cette porte avec une prise en charge financière par le locataire de 50% du montant hors taxes, soit 2 738.62 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- Autorise le Président à signer le devis de l'entreprise Défi Seine et Eure (fourniture et installation d'une porte sectionnelle) pour un montant de 5 477.23 € HT, soit 6 572.68 € TTC.
- Accepte la participation à hauteur de 50% HT de la facture de la part du gérant M. HOARAU Juline, soit 2 738.62 € HT. Une convention sera réalisée en ce sens.
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le Président

J.ENOS

Communauté de Communes LIEUVIN PAYS d'AUGE 27230 Thiberville